



Logo de la commune

A l'attention des propriétaires
de résidences secondaires du Cantal

Aurillac, le

Objet : Valorisation des résidences secondaires pour dynamiser le tourisme dans le Cantal

Madame, Monsieur,

Vous êtes propriétaires d'une résidence secondaire dans le Cantal sur la commune de

Je vous propose de mettre votre propriété en location touristique pendant les périodes où vous n'en avez pas l'utilité. Cette mise en location pourrait être assurée avec le concours d'un service « clef en main » (prise en charge du planning de location, de l'entretien, de l'accueil et de l'état des lieux...) Il existe aujourd'hui plusieurs conciergeries dans le Cantal qui proposent ce type de service et vers qui nous pouvons vous orienter.

Cette démarche vise un objectif gagnant-gagnant : pour le territoire augmenter la capacité d'accueil touristique, pour vous prendre en charge pour tout ou partie les coûts de votre résidence secondaire.

Si vous souhaitez vous inscrire dans cette démarche collective, nous vous invitons à contacter **Hélène Daudé au 04.71.63.85.00** ou par email à l'adresse suivante : **hdaude@cantal-destination.com** pour obtenir des informations complémentaires (démarches à réaliser, avantages, plateforme de réservation, conciergerie...)

Ensemble, nous pouvons faire du Cantal une destination incontournable, à la fois pour ses habitants, ses visiteurs et pour ceux qui souhaitent y investir.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Président du Conseil départemental,

Le Maire de la Commune de...,

Bruno Faure